

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 58035 B1** (51) Cl. internationale : **E05B 3/04; E05B 63/00; E05C 21/00; E05B 65/10; E05B 63/04**
- (43) Date de publication : **29.03.2024**

-
- (21) N° Dépôt : **58035**
- (22) Date de Dépôt : **16.12.2020**
- (30) Données de Priorité : **19.12.2019 EP 19383152**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/ES2020/070795 16.12.2020**
- (71) Demandeur(s) : **Talleres de Escoriaza, S.A.U., B. Ventas, 35 20305 Irun (ES)**
- (72) Inventeur(s) : **GOÑI URBIETA, Fernando ; OTEGI ODRIOZOLA, Eduardo Jesús ; PEÑAGARIKANO IRAOLA, Izaskun**
- (74) Mandataire : **TOUNINA CONSULTING**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation :20842591.8

(54) Titre : **DISPOSITIF DE BARRE ANTI-PANIQUE**

- (57) Abrégé : Dispositif de barre anti-panique (100) comprenant un premier ensemble roulement (1) et un deuxième ensemble roulement (1'), un premier bras (2) et un deuxième bras (2') couplés au premier ensemble roulement et au deuxième ensemble roulement (1). , 1') respectivement au moyen d'un arbre de commande, et d'une barre (3) couplée au premier bras et au deuxième bras (2, 2'). Le premier bras (2) et le second bras (2') sont sélectionnés parmi une pluralité de paires de bras (2, 2') configurés pour avoir des inclinaisons différentes dans le dispositif de barre anti-panique (100) par rapport à une surface avant (104).) de la porte (101) dans un état de veille du dispositif anti-panique (100) dans lequel la barre (3) n'est pas poussée, les différentes inclinaisons étant obtenues en faisant varier l'orientation angulaire de l'arbre de manoeuvre par rapport aux bras (2, 2').

REVENDICATIONS

1. Dispositif de barre anti-panique comprenant

- 5 - un premier ensemble de support (1) et un deuxième ensemble de support (1')
 configurés pour être fixés à une porte (101),
- un premier bras (2) accouplé de manière pivotante dans une première extrémité
 au premier ensemble de support (1) au moyen d'un premier arbre d'actionnement
 (81),
- 10 - un deuxième bras (2') accouplé de manière pivotante dans une première extrémité
 au deuxième ensemble de support (1') au moyen d'un deuxième arbre
 d'actionnement (81), et
- une barre (3) accouplée à une deuxième extrémité du premier bras (2) et à une
 deuxième extrémité du deuxième bras (2'), de sorte que la barre (3), le premier
 bras (2) et le deuxième bras (2') pivotent par rapport aux ensembles de support (1,
15 1') lorsque la barre (3) est poussée,

l'ensemble de support (1, 1') comprenant un arbre rotatif (21) comprenant un logement
(22) pour l'arbre d'actionnement (81), l'arbre rotatif (21) étant configuré pour tourner
conjointement avec l'arbre d'actionnement (81) et le bras respectif (2, 2') du dispositif de
barre anti-panique (100),

- 20 **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre une pluralité de paires de bras (2, 2')
 configurés pour avoir différentes inclinaisons dans le dispositif de barre anti-panique
 (100) par rapport à une surface avant (104) de la porte (101) dans un état d'attente du
 dispositif de barre anti-panique (100) dans lequel la barre (3) n'est pas poussée, les
 différentes inclinaisons étant obtenues en variant l'orientation angulaire de l'arbre
25 d'actionnement (81) par rapport aux bras (2, 2'), le premier bras (2) et le deuxième bras
 (2') étant sélectionnés de la pluralité de paires de bras (2, 2').

2. Dispositif de barre anti-panique selon la revendication 1, dans lequel l'ensemble de
support (1) agissant sur une serrure comprend

- 30 - un élément de support (11) comprenant
- une plaque de base (12) configurée pour être fixée à la surface avant (104) de
 la porte (101),
 - une première plaque latérale (13) unie à la plaque de base (12) sur un de ses
 côtés, et une deuxième plaque latérale (13') unie à la plaque de base (12) sur
35 le côté opposé orienté vers la première plaque latérale (13), chaque plaque
 latérale (13, 13') comprenant un orifice (14, 14'), les deux orifices (14, 14')
 étant orientés l'un vers l'autre, et l'arbre rotatif (21) étant logé dans les orifices

- (14, 14') des plaques latérales (13, 13'),
- au moins un élément de poussée (41) accouplé à l'arbre rotatif (21) et configuré pour tourner conjointement avec l'arbre rotatif (21), l'élément de poussée (41) comprenant une protubérance (42), et
 - 5 - un élément d'actionnement de serrure (31) accouplé à la plaque de base (12) configuré pour tourner autour d'un axe perpendiculaire à la plaque de base (12) et agir sur la serrure, l'élément d'actionnement (31) comprenant une protubérance (32) configurée pour être poussée par la protubérance (42) de l'élément de
 - 10 l'élément de poussée (41), provoquant donc la rotation de celui-ci, l'élément de poussée (41) étant configuré pour délimiter le déplacement angulaire de la barre anti-panique (3) coopérant avec une butée de position d'attente (121) et avec une butée de fin de déplacement (122),
 - 15 et le deuxième ensemble de support (1'), qui n'agit pas sur la serrure, étant identique au premier ensemble de support (1), qui agit sur la serrure, sans l'élément d'actionnement de serrure (31).
3. Dispositif de barre anti-panique selon la revendication 2, dans lequel l'ensemble de support (1, 1') comprend au moins une butée de fin de déplacement détachable
- 20 additionnelle (123) délimitant un déplacement inférieur que la butée de fin de déplacement (122), la butée de fin de déplacement (122) étant une butée fixe.
4. Dispositif de barre anti-panique selon la revendication 3, dans lequel la butée de fin de déplacement détachable additionnelle (123) est un arbre (91) configuré pour être logé
- 25 dans des orifices en regard (17, 17') disposés dans les plaques latérales (13, 13').
5. Dispositif de barre anti-panique selon la revendication 4, dans lequel la butée de fin de déplacement détachable additionnelle (123) comprend un encastrement (92), et l'ensemble de support (1, 1') comprend entre les deux plaques latérales une saillie
- 30 élastique (73) configurée pour être logée dans ledit encastrement (92) et fixer la position axiale de ladite butée de fin de déplacement détachable additionnelle (123).
6. Dispositif de barre anti-panique selon la revendication 5, dans lequel l'ensemble de support (1, 1') comprend un élément de guidage (71) positionné sur la plaque de base
- 35 (12) et accouplé aux plaques latérales (13, 13'), l'élément de guidage (71) comprenant la saillie élastique (73).

7. Dispositif de barre anti-panique selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, dans lequel si dans l'état d'attente la protubérance (32) de l'élément d'actionnement de serrure (31) est disposée dans une première position angulaire, la protubérance (32) est poussée par la protubérance (42) de l'élément de poussée (41), l'élément d'actionnement de serrure (31) tournant dans une direction, et si la protubérance (32) est disposée dans une deuxième position angulaire elle est poussée par une protubérance (42') d'un élément de poussée additionnel (41'), l'élément d'actionnement de serrure (31) tournant dans la direction opposée.
8. Dispositif de barre anti-panique selon l'une des revendications 2 à 7, comprenant un élément de calibrage (51) configuré pour être accouplé aux deux plaques latérales (13, 13') de sorte que les deux plaques latérales (13, 13') restent parallèles l'une à l'autre et perpendiculaires à la plaque de base (12).
9. Dispositif de barre anti-panique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'arbre d'actionnement (81) comprend un élément de fixation (82) et des moyens de poussée (83) configurés pour pousser l'élément de fixation (82) radialement hors de l'arbre d'actionnement (81), et l'arbre rotatif (21) comprend un orifice (23) sur la périphérie du logement (22) dans la direction radiale, l'élément de fixation (82) étant configuré pour être logé dans l'orifice (23) lorsque l'arbre d'actionnement (81) est introduit à l'intérieur du logement (22) et fixer l'arbre d'actionnement (81) à l'arbre rotatif (21).
10. Dispositif de barre anti-panique selon la revendication 9, dans lequel le logement (22) de l'arbre rotatif (21) et l'arbre d'actionnement (81) ont une section transversale configurée de sorte que l'arbre d'actionnement (81) peut être introduit à l'intérieur du logement (22) dans une seule position.
11. Dispositif de barre anti-panique selon la revendication 10, dans lequel la section transversale du logement (22) de l'arbre rotatif (21) et de l'arbre d'actionnement (81) est un polygone régulier avec un biseau (84) sur l'un des sommets dudit polygone.
12. Dispositif de barre anti-panique selon l'une quelconque des revendications 9 à 11, dans lequel l'arbre rotatif (21) comprend un orifice additionnel (23') sur la périphérie du logement (22) dans la direction radiale, symétrique à l'orifice (23) par rapport à un plan perpendiculaire à un axe longitudinal de l'arbre rotatif (21) au point médian dudit arbre

rotatif (21), de sorte que lorsque l'arbre d'actionnement (81) est introduit à l'intérieur de l'arbre rotatif (21) depuis une première extrémité de l'arbre rotatif (21), l'élément de fixation (82) est logé dans l'orifice (23), et lorsque l'arbre d'actionnement (81) est introduit à l'intérieur de l'arbre rotatif (21) depuis une deuxième extrémité de l'arbre rotatif (21), l'élément de fixation (82) est logé dans l'orifice additionnel (23').

5

13. Dispositif de barre anti-panique selon l'une quelconque des revendications 9 à 12, dans lequel l'élément de fixation (82) est une goupille.

10 14. Dispositif de barre anti-panique selon l'une quelconque des revendications 9 à 13, dans lequel les moyens de poussée (83) sont un ressort.

15 15. Dispositif de barre anti-panique selon l'une des revendications 9 à 14, dans lequel l'orifice (23) sur la périphérie du logement (22) dans la direction radiale est un orifice traversant.